



## **OFFRE D'EMPLOI** **Intervenant Gymnastique Rythmique**

La Jeanne d'Arc Alouettes de Caluire est une association loi 1901 omnisports, fondée en 1908, dont la gymnastique constitue le socle. Elle est affiliée à la FFCO, la FSCF, la FFGym et de nombreuses autres fédérations délégataires.

La JAAC propose au sein de ses activités de la gymnastique rythmique, en compétition ou en loisir, et propose cette pratique à tout public à partir de 5 ans, au sein d'une salle spécialisée.

Dans le cadre de son développement, la JAAC recherche un intervenant pédagogique, pour une prise de poste en septembre 2026, devant permettre de développer l'activité gym rythmique, sous la supervision de l'intervenante et chargée de mission de développement GR déjà en place dans l'association.

### Missions :

- Encadrement de groupe d'adhérents en gym loisir, de l'école GR (5/6 ans) aux adolescents (11 ans et +), en gymnastique rythmique
- Relation privilégiée avec les adhérents tout au long de la saison dès le processus d'inscription
- Travail en équipe avec les autres intervenants du secteur Activités Gymniques et de l'ensemble de l'association
- Participation à la gestion du matériel et des locaux mis à disposition
- Participation aux événements de l'association

### Compétences attendues :

- Compétences techniques d'enseignement en gymnastique rythmique reconnues (diplômes, expériences professionnelles)
- Bonne capacité relationnelle
- Capacité de travail en équipe

### Horaires de travail

- Lundi 17h30/20h (2 groupes)
  - Mercredi 9h/12h (3 groupes) et 13h30/17h30 (4 groupes)
- Possibilité d'évolution au cours des saisons.  
Possibilité d'intervention en stage pendant les vacances scolaires

- Formation et diplôme : Minimum CQP ; BPJEPS; licence STAPS ; diplômes fédéraux

- Contrat et rémunération : Contrat à Durée Indéterminé Intermittent, groupe 3 de la CCNS – Salaire à définir suivant CCNS et expérience acquise – Temps de préparation des séances et d'installation du matériel valorisés sur la rémunération – Jours de carence pris en charge et subrogation Sécurité Sociale en cas d'arrêt maladie – Participation de l'employeur aux frais de transport en commun

**Pour postuler : envoyer CV + LM à [deleguegeneraljaac@gmail.com](mailto:deleguegeneraljaac@gmail.com)**